



ACCOMPAGNER ~ HÉBERGER ~ LOGER

MEMBRE GROUPEMENT DES POSSIBLES

RESIDENCE SOCIALE
Le LOGIS DU GRAND CHAMP
Hébergement temporaire
D'insertion hors CHRS

RAPPORT ACTIVITE 2022

www.groupermentdespossibles.org

GROUPEMENT DES
POSSIBLES



CYCLES & GO
LA SECONDE VIE DU 

ISÈRE

Le Relais Ozanam est un membre fondateur du Groupement des Possibles

Le Groupement des possibles est né de la volonté de 4 acteurs associatifs issus de l'économie sociale et solidaire de se réunir pour proposer une **offre de services élargie aux personnes en situation de vulnérabilité** sur le bassin grenoblois et plus largement sur le département de l'Isère.

Ainsi, en octobre 2018, **L'Oiseau Bleu, Le Relais Ozanam, Cultures du Cœur** et **Cycle & Go** ont fait le choix d'unir leurs expertises complémentaires pour, ensemble, développer un projet commun qui dépasse l'approche segmentée et cloisonnée des dispositifs classiques et **promouvoir une logique de parcours de vie**. Fortes de leur histoire, de leurs expériences partagées et d'une coopération soutenue, ces 4 associations mettent aujourd'hui en commun leurs compétences pour répondre aux besoins dans leurs diversités d'expression et proposer des actions innovantes autour de :

- Un panel de services d'accompagnement : social, parentalité, emploi, santé, médiation culturelle ;
- L'insertion par l'activité économique ;
- La gestion de structures d'hébergement et de logements adaptés ;
- L'innovation sociale : vieillissement et précarité, promotion du travail pair, soutien à la participation des personnes en situation de précarité.

Aujourd'hui, le Groupement des possibles se positionne comme un acteur privilégié pour proposer des réponses adaptées en matière d'accompagnement et d'hébergement des publics en situation de vulnérabilité :

- Plus de 2 500 personnes accompagnées chaque année dont 60 % d'enfants ;
- Au sein de 6 CHRS / 5 pensions de famille / 4 résidences sociales / 1 crèche / 1 foyer de jeunes travailleurs / 1 chantier d'insertion / divers dispositifs d'accompagnement ;
- Par quelques 150 salariés ;
- Avec près de 9,7 millions € de budget annuel consolidé.

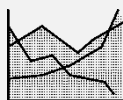
A partir des valeurs associatives, les associations adhérentes ont intégré **trois axes structurants** adoptés par le Groupement des Possibles :

- L'accès aux droits comme préalable
- Le pouvoir d'agir, la citoyenneté, la reconnaissance du savoir d'expériences
- L'approche transversale, décroisée

Ainsi que **3 principes d'intervention** :

- Le partenariat
- Le questionnement régulier des pratiques
- L'accompagnement, la formation des acteurs

Le service en quelques chiffres



Chiffres clé d'activité

6 chiffres permettant de rendre compte de l'activité

49 Personnes accueillies

17 ménages présents au 1^{er} janvier

34 ménages hébergés

17 ménages entrés

13 ménages sortis

84% Taux d'occupation moyen de la structure



Ressources engagées

5 salariés

1,05 ETP éducatrices spécialisées

1 ETP secrétariat

0,5 ETP maintenance du bâti et 0,20 ETP femme de ménage

0,20 ETP chef de service et 0.3 ETP Coordination



Evènements marquants

6 évènements à impact favorable ou défavorable

Stabilisation de l'équipe éducative par l'arrivée d'une éducatrice spécialisée à 0,75 ETP en CDI au mois de juin

Départ de la cheffe de service en juillet

Arrivée d'un nouveau chef de service en septembre

Diminution du temps d'intervention de la coordinatrice à 0,30ETP dans le cadre d'une retraite progressive à compter du 1^{er} juillet 2022

Départ de la secrétaire d'accueil vers une autre structure et arrivée d'une nouvelle collègue



Amélioration continue

Lien avec le SIAO

Partenariat avec les bailleurs sociaux

Lien avec le BALD

Partenariat avec les services sociaux (Département, CCAS)

1. Les résidences sociales

Prolongement direct du droit au logement et de la loi Besson de 1990, les résidences sociales répondent au besoin de logement temporaire de personnes en attente d'un logement pérenne.

Les situations sont orientées par le SIAO 38 suite à une demande d'hébergement instruite par un travailleur social référent.

Nous co-accompagnons avec ces travailleurs sociaux du droit commun des personnes éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent et indépendant.

Le travailleur social référent assure l'accompagnement social global du ménage pendant toute la durée du séjour. Le travailleur social de la structure assure les missions d'accompagnement au relogement dans toutes ses dimensions.

Pour le Logis du Grand Champ (LGC) nous disposons de 20 unités autonomes dans un bâtiment collectif situé à Saint Jean de Moirans permettant une utilisation privative (cuisine, sanitaires) et de 5 logements dans le diffus (T1bis/T2) situés sur les communes de Voiron, Tullins et Rives.

- Il s'agit d'un hébergement. Un contrat d'occupation vient fixer droits et devoirs, et apporte les informations sur la participation demandée.
- Il s'agit de logements meublés, de plus à Saint Jean de Moirans une laverie collective, un connexion WIFI gratuite et un ordinateur dans l'espace accueil sont disponibles.
- La participation demandée n'est pas un loyer, mais une redevance incluant tous les frais de chauffage, d'eau, électricité, etc...
- Les droits APL permettent un soutien financier, laissant un reste à charge peu important pour les bénéficiaires de minimas sociaux et fixe, à hauteur de 116,15 €, pour les hébergements bénéficiant de l'ALT.
- Le nombre total de places disponibles est de 36.
- Pour rappel, trois dispositifs cohabitent dans le bâtiment collectif : pension de famille (10 places), Pôle Jeunes (17 places), hébergement d'insertion hors CHRS (24 places)

La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais soutient financièrement et politiquement l'activité de la résidence. Elle est notamment propriétaire du bâtiment du Logis du Grand Champ.

L'activité d'hébergement d'insertion hors CHRS cohabite dans ce bâtiment avec deux autres dispositifs : 10 places Pension de famille et 14 places Foyer Jeunes Travailleurs, 3 places ARJM (Accompagnement Renforcé Jeunes Majeurs) rattachés au Pôle Jeunes de Voiron.

2. Un retour à la normale dans le fonctionnement de la résidence

Un petit flash-back en 2021 est nécessaire tant ce fut une année éprouvante, par la gestion de comportements individuels non adaptés et impactants pour le collectif : consommation d'alcool, santé mentale, comportements auto agressifs et violents, et par la gestion du Covid certes en fin de crise mais dont on mesure encore l'impact psycho-social à ce jour.

2022 est donc une année de « retour à la normale », ce qui se vérifie sur les données ci-après. Pour autant nous parlerons plutôt d'une année de reconstruction. Reconstruction qui se matérialise par les arrivées d'une collègue travailleuse sociale et d'un nouveau chef de service.

3. Les ménages entrés en hébergement majoritairement sans solution de logement et en situation d'expulsion locative pour un grand nombre de ceux qui sont logés

Le SIAO a orienté 33 situations en 2022 pour un hébergement à la résidence sociale qui ont débouchés sur :

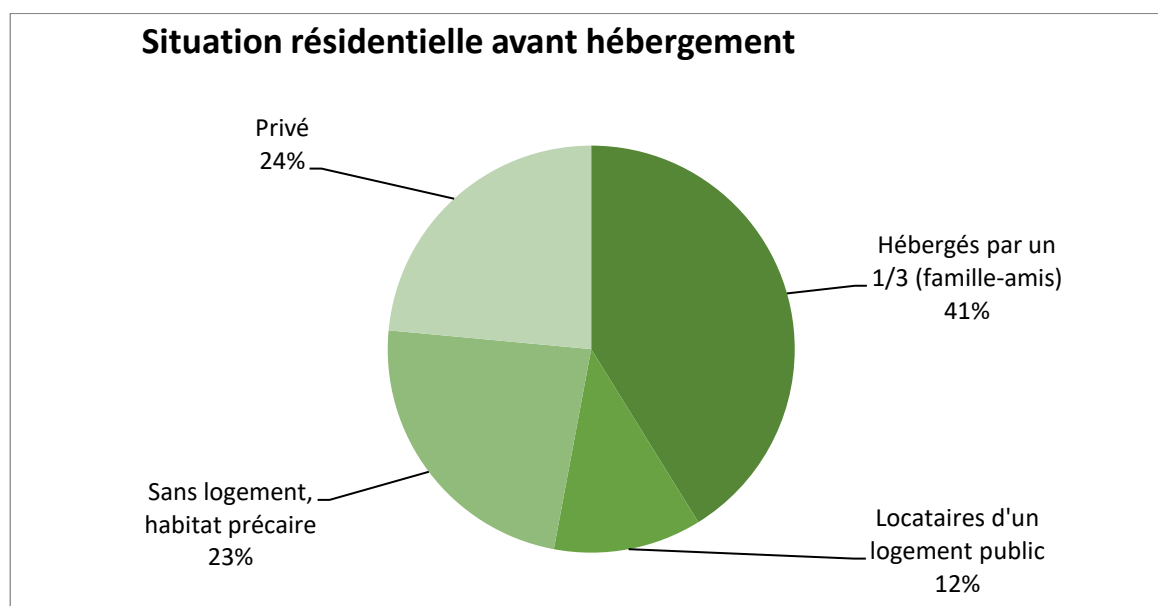
- 15 admissions (dont une en liste d'attente 2021)
- 1 refus structure
- 16 demandes sans suite avec notamment 7 refus de propositions d'hébergement
- 2 situations en attente au 31/12/2022

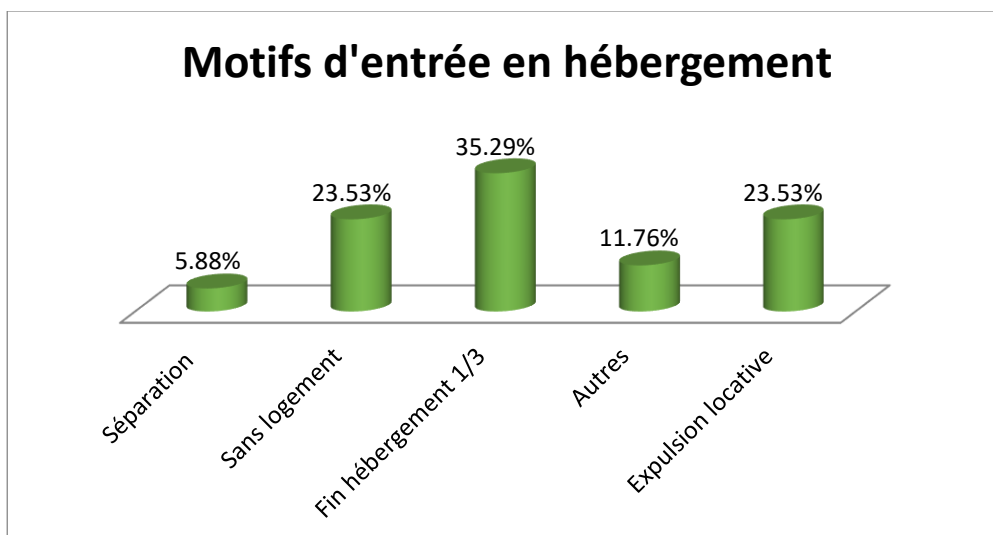
Deux ménages ont été accueillis en direct par la structure.

Les deux tiers des ménages entrés en hébergement (64%) étaient sans solution de logement soit **31 points de plus qu'en 2021**.

Pour ceux hébergés par des tiers, amis ou familles, les conditions d'hébergement sont souvent sources de vives tensions qui impactent la santé psychologique des personnes hébergées qui n'ont pourtant pas d'autres choix que rester.

Les ménages sans aucune solution étaient : à la rue (1), dans leur voiture (2), en squat (1).





Les difficultés d'accès à un logement ordinaire pour des raisons sociales et économiques, constituent la majorité des motifs d'entrée. La résidence sociale constitue dès lors une étape dans le parcours résidentiel.

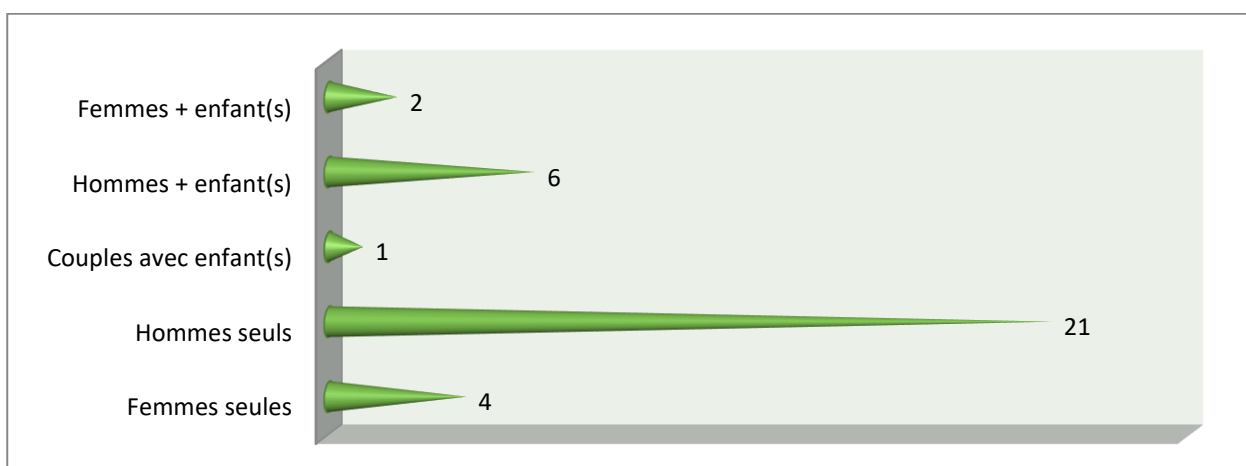
En 2022 nous constatons après deux années de baisse :

- Une augmentation significative des personnes hébergées par des tiers et qui arrivent en fin d'hébergement (17% en 2021).
- Une augmentation significative des situations d'expulsions (8% en 2021)

Le délai moyen d'admission en hébergement est de 35 jours, le délai le plus court de 11 jours et le délai le plus long de 169 jours lié à une situation exceptionnelle de travaux engagés par le bailleur dans un logement diffus adapté à la famille ciblée.

4. Le ménage type hébergé : un homme seul aux faibles ressources habitant le pays voironnais

L'offre d'hébergement étant principalement constituée de T1 et T1 bis, elle ne permet pas d'accueillir de grandes compositions familiales. De ce fait, les personnes isolées sont majoritaires et représentent 73,5 % des hébergés. Les hommes seuls restent largement surreprésentés.

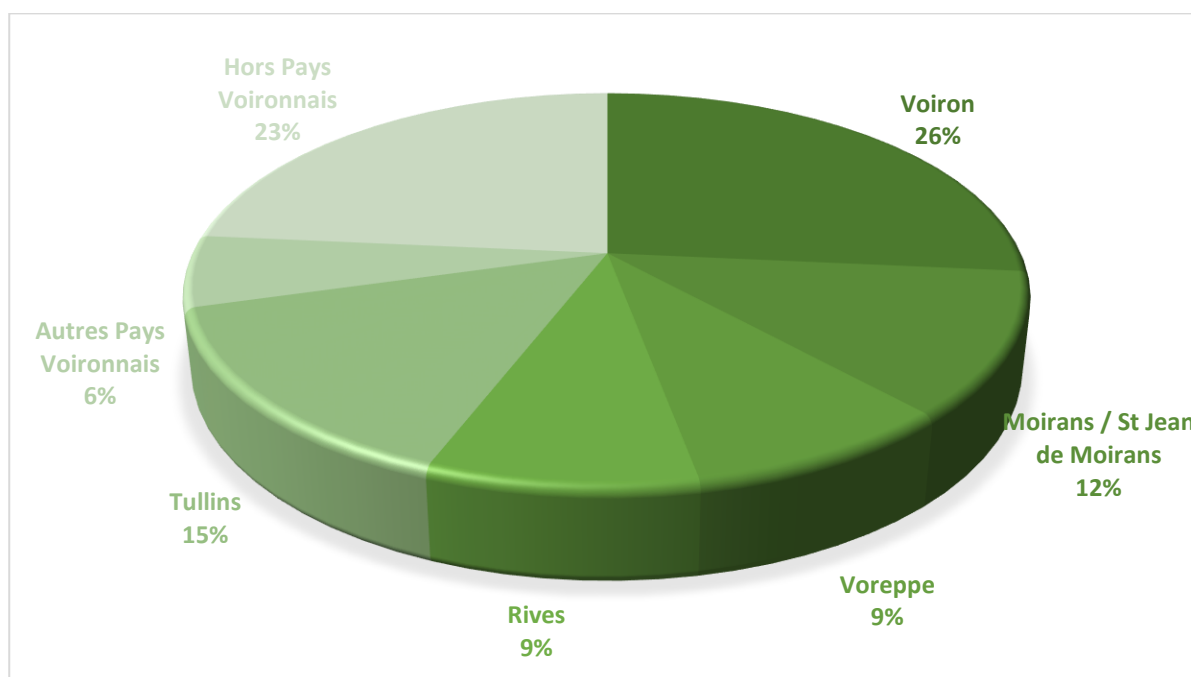


Ressources à l'entrée des 34 ménages hébergés	Nombre	%
Minima sociaux	15	44,12%
Liées au travail (IJ, retraite, Assedic, salaire, invalidité, I)	19	55,88%
TOTAL	34	100,00%

La proportion des ménages bénéficiaires de minima sociaux (R.S.A., A.A.H. et A.S.S.) à l'entrée en hébergement est en forte augmentation par rapport à l'année précédente (+ 11 points).

Concernant les ressources liées à une activité professionnelle, elles restent précaires.

Sur 12 personnes en contrat de travail : 3 personnes étaient en CDI et 9 en CDD, contrat d'insertion ou en mission intérimaire au moment de l'entrée. Pour les ménages restant, les ressources sont principalement l'allocation d'aide au retour à l'emploi : 3 ménages, des indemnités journalières ou pension d'invalidité : 3 ménages et un ménage retraité.



Les ménages originaires du Pays Voironnais représentent toujours plus de 77% des ménages hébergés. Ils habitaient majoritairement l'un des pôles urbains du territoire avant leur entrée en hébergement.

La part des demandeurs hors Pays Voironnais reste stable.

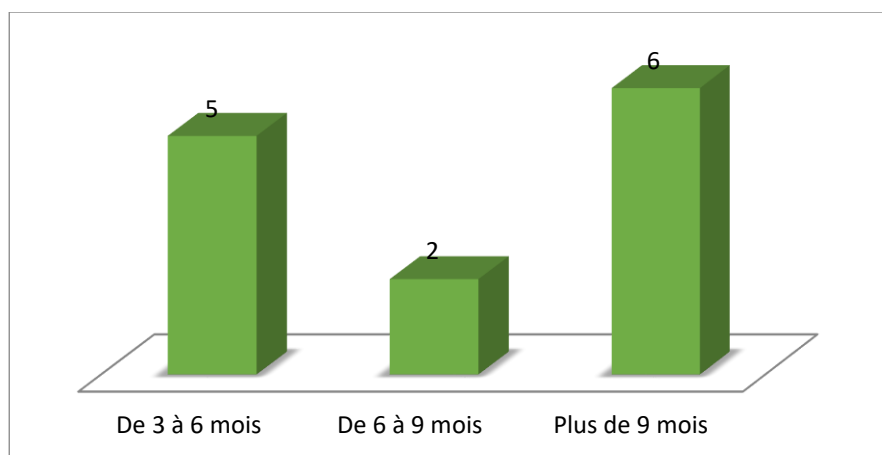
Les services qui accompagnent les ménages hébergés sont pour 47% les travailleurs sociaux du Département et pour 39 % ceux des CCAS de Voiron ou Voreppe.

5. Les ménages sortis en 2022 : une durée moyenne d'hébergement relativement stable et des solutions de sortie toujours importante vers le relogement public

La durée moyenne d'hébergement est de 12,5 mois, en légère baisse par rapport à 2021 (13 mois). La plus courte est de 2 mois et la plus longue de 42 mois. Nous reviendrons plus loin sur cette durée anormalement longue.

5 ménages ont une durée d'hébergement supérieure à 12 mois soit 38,5% des ménages hébergés.

On observe une augmentation importante des durées d'hébergement courtes mais qui sont pourtant pour la majorité d'entre elles une solution de logement de droit commun à la clé.

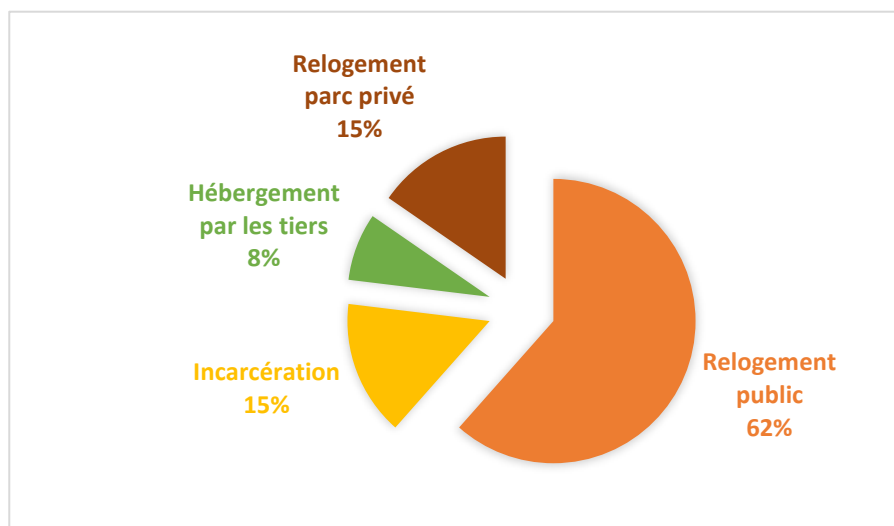


77% des sorties (+10% par rapport à 2021) sont des relogements, majoritairement vers le parc public (62%). Les ménages hébergés ne sont plus prioritaires en commission ROD (rapprochement offre demande) du Pays Voironnais.

55% des ménages relogés en logement social l'ont été suite à un positionnement par le BALD. Des rencontres régulières avec notre référente permettent de faire aboutir les relogements.

La part des ménages trouvant une solution dans le parc privé reste très minoritaire (une situation).

Une personne a été incarcérée, ce qui n'est pas une solution de sortie satisfaisante.



6. De la difficulté de quitter son hébergement

Il peut être parfois difficile d'intégrer un dispositif d'hébergement. Comme nous le disons souvent aux demandeurs lors de l'entretien de préadmission, on ne vient pas en hébergement par choix mais parce qu'on a plus d'autres solutions.

Mais il est aussi parfois très difficile de quitter un hébergement alors qu'en théorie tous les freins au relogement ont été levés.

Ce fut le cas de Mr M***, hébergé plus de 46 mois, soit presque quatre ans, au Logis du Grand Champ et qui n'en est sorti que sous la menace d'une procédure d'expulsion après avoir refusé 6 propositions de logement dont trois dans des programmes neufs et sur des communes qu'il demandait.

A chaque proposition Mr trouvait une bonne raison, selon lui, de refuser un logement qui ne correspondait pas à ses critères de recherche. Le problème étant que ses critères changeaient à chaque positionnement et que nous finissions par ne plus avoir quels étaient ses souhaits réels.

Par ailleurs, Mr ne posait aucun problème de comportement dans la structure, réglait consciencieusement son loyer chaque mois dans les délais, entretenait correctement son logement, était très aimable avec toute l'équipe et nous apportait régulièrement des champignons, fruit de ses cueillettes en forêt.

Nous avons analysé au bout d'un moment que Mr était tellement angoissé par le fait de retrouver une solution de logement autonome que cela l'empêchait de pouvoir imaginer « sauter dans le grand bain ». La présence de l'équipe de la résidence au quotidien le rassurait car il savait pouvoir solliciter en cas de besoin, l'équilibre qu'il avait trouvé dans cette forme d'habitat pourtant provisoire lui convenait bien. De ce fait, aucune des propositions de relogement qui lui étaient faites ne pouvaient lui convenir. Et ce malgré l'opiniâtreté de notre référente BALD et des bailleurs sociaux à lui proposer la solution la plus adaptée. Il ne souhaitait pas plus intégrer le dispositif Pension de famille.

Ce n'est que sous la menace de déclencher une procédure d'expulsion pour refus réitéré de propositions de relogement que Mr a finalement accepté une proposition de Pluralis sur la commune de Saint Jean de Moirans. Pour rappel, l'adresse de la résidence sociale est 132 impasse des hortensias à ...Saint Jean de Moirans. Cependant, Mr ne nous a pas recontacté depuis son déménagement. Le fait d'habiter la commune était peut-être à lui seul suffisant.

7. Perspectives 2023

Les résidences sociales contribuent entièrement à la réalisation des objectifs du Logement d'abord : lutte contre le mal logement, mobilités professionnelles, logement de publics isolés et précaires, insertion sociale.

Grâce à une expérience éprouvée, à la recherche de sens et de qualité dans nos accompagnements, le Logis du Grand Champ est reconnu par nos partenaires et on peut se féliciter d'une belle dynamique sur le territoire du Pays Voironnais.

Il n'en demeure pas moins que la fermeture programmée du Logis des Iles sur Grenoble pour des raisons économiques, que les logiques de restrictions budgétaires au niveau des collectivités, ou encore l'interdépendance avec d'autres dispositifs, sont autant de points de fragilité qu'il nous faut anticiper et dépasser.

Cela se fera en partenariat avec nos financeurs afin de pouvoir évaluer, quantifier, consolider et valoriser la contribution importante des résidences sociales à la politique nationale de l'hébergement et de l'accès au logement.

Au niveau des accompagnements, la perspective sera de consolider nos partenariats avec le SIAO, les assistantes sociales de secteurs, le BALD. Ces partenariats sont bien souvent personnalisés, et chaque départ de professionnel a des conséquences sur le lien et in fine sur la performance. Ce travail incessant de maillage, et de pratiques.

Enfin un travail en transversalité avec les autres résidences sociales au sein du groupement des possibles se poursuivra afin de répondre aux volontés de décloisonnement, de questionnement réguliers des pratiques tel que définies dans les axes structurants et principes d'intervention du groupement des possibles.

MERCİ A NOS FINANCEURS

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de l'Isère (DDETS), le Conseil Départemental de l'Isère, la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais (CAPV)

132, impasse des Hortensias
38 430 Saint Jean de Moirans
logisdugrandchamp@relaisozanam.org
www.groupementdespossibles.org

Vous ne connaissez pas le Groupement des Possibles ?
Suivez nos actions sur nos réseaux sociaux :



@groupementdespossibles

GROUPEMENT DES
POSSIBLES

